Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 047-214701575-20240129-DELIB_2024_A_11-DE

CULTURE MARMANDE

LE CONSERVATOIRE
MAURICE-RAVEL

REGLEMENT DES ETUDES

2024

1 RUE VICTOR SCHOELCHER 47200 MARMANDE

Marmande
TERRE DE GARONNE

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 047-214701575-20240129-DELIB_2024_A_11-DE

SOMMAIRE

DANSE 2
DANSE CLASSIQUE 3
DANSE CONTEMPORAINE 6

MUSIQUE 10
FORMATION MUSICALE 10
INSTRUMENTS 11
CHANT 13
LES PRATIQUES COLLECTIVES 13
PARCOURS PERSONNALISE 14
Adultes 14
L'ACCUEIL DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP 14
CHAM 15

MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIEES 17
CURSUS 17
EFFECTIFS 17
CONTENU DES COURS : 17
EVALUATIONS DE FIN DE CYCLE 18
ATELIERS HORS-CURSUS 19

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 047-214701575-20240129-DELIB_2024_A_11-DE

DANSE

Le conservatoire propose un enseignement en danse classique et en danse contemporaine.

Les cours d'éveil et d'initiation sont communs aux deux esthétiques.

EVEIL

Les élèves sont accueillis à partir de la moyenne section de maternelle.

Ils intègrent alors le Jardin des Artistes 1ère année (JDA1)

Le cours de JDA2 accueille les élèves de grande section.

Ces cours permettent une approche commune de la musique et de la danse.

Objectif :
- Éveil de la perception, de la créativité, et de la sensibilité artistique

Contenu de l'enseignement :
- exploration et appropriation des fondamentaux de la danse : espace, poids, temps, flux
- reconnaissance et expérimentation ludique d'éléments gestuels simples
- mises en situation chorégraphiques, musicales
- perception de la pulsation
- pratique de petits instruments de percussion

Age des élèves : 4 et 5 ans

Volume horaire hebdomadaire : 1h

INITIATION

Le cours de « Premiers Pas 1 » (PP1) accueille les élèves de CP et le cours de « Premiers Pas 2 » (PP2) les élèves de CE1

Objectifs :
- Découverte et incorporation des sensations liées aux différentes qualités de mouvements.
- Approche d'une structuration corporelle fondamentale en danse.

Contenu de l'enseignement :
- Développement de la musicalité, de l'habileté corporelle, de la relation aux autres
- Découverte d'éléments de terminologie

Age des élèves : 6 et 7 ans

Volume horaire hebdomadaire : 1h

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 047-214701575-20240129-DELIB_2024_A_11-DE

DANSE CLASSIQUE

Le cursus de danse classique est organisé en 3 cycles

1ER CYCLE

Le premier cycle est ouvert aux élèves étant au minimum en CE2

Objectifs :

- Approfondissement de la structuration corporelle et de l'expression artistique
- Acquisition des éléments techniques de base
- Mise en place progressive d'une autonomie dans le travail
- Développement de la mémorisation et de connaissances culturelles

Contenu de l'enseignement :

- appréhension du mouvement dansé, des qualités d'intention, en relation au temps, à l'espace, à l'énergie, à la musique
- acquisition des bases de la technique de la danse en tant que langage, de la terminologie et de l'expressivité corporelle
- mémorisation et interprétation de courts enchaînements
- Approche et pratique de la composition et de l'improvisation
- Découverte de la technique des pointes en fin de cycle 1

Activités complémentaires :

- approche de la culture artistique et chorégraphique par le biais de la rencontre avec des événements artistiques (spectacles, expositions, concerts…)
- initiation à d'autres styles de danse

Durée de la présence de l'élève au sein du cycle : de 3 à 5 ans

Age : à partir de 8 ans au minimum (CE2)

Fourchette horaire hebdomadaire : de 2h à 3h réparties en 2 cours

EVALUATION

En fin de cycle, lors d'un examen devant un jury composé du directeur et d'un enseignant spécialiste de la discipline extérieur au conservatoire, l'élève pourra valider l'**attestation d'Etudes Chorégraphiques**.

Cette attestation est obtenue avec les mentions suivantes :

Validée

Validée avec félicitations

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 047-214701575-20240129-DELIB_2024_A_11-DE

2ème Cycle

Objectifs :

- Prise de conscience de la danse comme langage artistique
- Familiarisation avec les œuvres chorégraphiques
- Initiation à l'endurance
- Capacité à s'auto évaluer

Contenu de l'enseignement :

- Approfondissement des acquis par reconnaissance et traitements divers des éléments de langage, enrichissement de la terminologie
- Nouvelles acquisitions d'éléments de la technique et du langage chorégraphique
- Approche d'éléments du patrimoine chorégraphique et des répertoires
- Approche pratique et/ou théorique des répertoires ; de la relation musique- danse, de l'improvisation, de la composition, de l'anatomie, notation du mouvement…
- Poursuite des liens avec la culture artistique et chorégraphique
- Encouragement aux travaux personnels (composition, recherche documentaire, exposés…)

Activités complémentaires :
- approche de la culture artistique et chorégraphique par le biais de la rencontre avec des événements artistiques (spectacles, expositions, concerts…)

Durée de la présence de l'élève au sein du cycle : de 3 à 5 ans

Fourchette horaire hebdomadaire suggérée : de 3h à 4h réparties en 2 cours

EVALUATION

En fin de cycle, lors d'un examen devant un jury composé du directeur et d'un enseignant spécialiste de la discipline extérieur au conservatoire, l'élève pourra valider le **Brevet d'Etudes Chorégraphiques**.

Ce Brevet est obtenu avec les mentions suivantes :

Validé

Validé avec félicitations

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 047-214701575-20240129-DELIB_2024_A_11-DE

3ème cycle

Le conservatoire permet aux élèves de suivre un troisième cycle dit « amateur »

Dans la perspective d'une pratique de la danse en amateur, ce cycle prépare au Certificat d' Etudes Chorégraphiques (CEC).

Objectifs :
- Capacité à développer un projet artistique personnel et à s'intégrer au projet d'un groupe dans le champ de la pratique en amateur
- Autonomie dans l'appropriation de la danse, en tant que langage artistique, et dans l'expérience de l'interprétation
- Capacité à analyser des œuvres chorégraphiques
- Développement de l'endurance et approche de la virtuosité

Contenu de l'enseignement :
- Approfondissement des acquis techniques et du langage chorégraphique
- Découverte conseillée des bases d'autres disciplines de danse (ou poursuite de leur apprentissage)
- Approfondissement de la connaissance du patrimoine chorégraphique et pratique des répertoires.
- Méthodologie pour l'approche analytique des œuvres chorégraphiques
- Formation musicale du danseur
- Approche pratique et/ou théorique des répertoires ; de la relation musique- danse ; de l'improvisation ; de la composition ; de l'anatomie et/ou approche de la connaissance du corps, notation du mouvement…
- Renforcement des liens avec la culture artistique et chorégraphique

Activités complémentaires :
- Travail individuel de recherche en culture chorégraphique
- Pratique du spectateur (spectacles, expositions, concerts…)

Durée de la présence de l'élève au sein du cycle : de 1 à 3 ans

Fourchette horaire hebdomadaire suggérée : 3 à 4 heures réparties en 2 cours

EVALUATION

En fin de cycle, lors d'un examen devant un jury composé du directeur et d'un enseignant spécialiste de la discipline extérieur au conservatoire, l'élève pourra valider le **Certificat d'Etudes Chorégraphiques**.

Ce certificat est obtenu avec les mentions suivantes :

Validé

Validé avec félicitations

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 047-214701575-20240129-DELIB_2024_A_11-DE

DANSE CONTEMPORAINE

L'enseignement de la danse contemporaine s'organise sous forme d'ateliers

Avant d'intégrer l'atelier 1, les élèves plus jeunes peuvent suivre le « jardin des artistes » et le « premier pas 1 » (voir début « danse »)

Les ateliers accueillent les élèves principalement en fonction de leur âge

Atelier 1

Ouvert aux élèves de CE1 à CM2

Objectifs :

- Approfondissement de la structuration corporelle et de l'expression artistique
- Acquisition des éléments techniques de base
- Découverte des œuvres chorégraphiques

Contenu de l'enseignement :

- appréhension du mouvement dansé, des qualités d'intention, en relation au temps, à l'espace, à l'énergie, à la musique
- acquisition des bases de la technique de la danse en tant que langage, de la terminologie et de l'expressivité corporelle
-approches pratique et (ou) théorique : répertoires ; improvisation ; composition ; relation musique- danse , initiation à l'anatomie et/ou approche de la connaissance du corps par l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé, notation du mouvement…

Activités complémentaires :

- approche de la culture artistique et chorégraphique par le biais de la rencontre avec des événements artistiques (spectacles, expositions, concerts…)

Age : à partir de CE1

Horaire hebdomadaire : 1 h

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 047-214701575-20240129-DELIB_2024_A_11-DE

Atelier 2

Objectifs :

- Prise de conscience de la danse comme langage artistique
- Familiarisation avec les œuvres chorégraphiques
- Initiation à l'endurance
- Capacité à s'auto évaluer

Contenu de l'enseignement :

- Approfondissement des acquis par reconnaissance et traitements divers des éléments de langage, enrichissement de la terminologie
- Nouvelles acquisitions d'éléments de la technique et du langage chorégraphique
- Approche d'éléments du patrimoine chorégraphique et des répertoires
- Approche pratique et/ou théorique des répertoires ; de la relation musique- danse, de l'improvisation, de la composition, de l'anatomie, notation du mouvement…
- Poursuite des liens avec la culture artistique et chorégraphique
- Encouragement aux travaux personnels (création, recherche documentaire, exposés…)

Activités complémentaires :
- approche de la culture artistique et chorégraphique par le biais de la rencontre avec des événements artistiques (spectacles, expositions, concerts…)

A partir du collège

Durée hebdomadaire : 1h15

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 047-214701575-20240129-DELIB_2024_A_11-DE

Atelier 3

Objectifs :
- Capacité à développer un projet artistique personnel et à s'intégrer au projet d'un groupe dans le champ de la pratique en amateur
- Autonomie dans l'appropriation de la danse, en tant que langage artistique, et dans l'expérience de l'interprétation
- Capacité à analyser des œuvres chorégraphiques
- Développement de l'endurance et approche de la virtuosité

Contenu de l'enseignement :
- Approfondissement des acquis techniques et du langage chorégraphique
- Découverte conseillée des bases d'autres disciplines de danse (ou poursuite de leur apprentissage)
- Approfondissement de la connaissance du patrimoine chorégraphique et pratique des répertoires.
- Méthodologie pour l'approche analytique des œuvres chorégraphiques
- Formation musicale du danseur
- Approche pratique et/ou théorique des répertoires ; de la relation musique- danse ; de l'improvisation ; de la composition ; de l'anatomie et/ou approche de la connaissance du corps, notation du mouvement…
- Renforcement des liens avec la culture artistique et chorégraphique

Activités complémentaires :
- Travail individuel de recherche en culture chorégraphique
- Pratique du spectateur (spectacles, expositions, concerts…)

Selon le niveau sur avis de l'enseignant

Durée hebdomadaire : 1h30

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 047-214701575-20240129-DELIB_2024_A_11-DE

Atelier « adultes »

A partir de 18 ans avec ou sans notions de danse

Depuis quelques années, le conservatoire a ouvert un atelier de danse contemporaine réservé aux adultes.

Objectifs :

- Découvrir cette esthétique
- Acquérir les techniques de base
- Travailler l'esprit de groupe
- Bénéficier d'un temps de bien-être

Contenu de l'enseignement :

- Renforcement des liens avec la culture artistique et chorégraphique
- Appréhension du mouvement dansé, des qualités d'intention, en relation au temps, à l'espace, à l'énergie, à la musique
- Acquisition des bases de la technique de la danse en tant que langage, de la terminologie et de l'expressivité corporelle
-approches pratique et (ou) théorique : répertoires ; improvisation ; composition ; relation musique- danse , initiation à l'anatomie et/ou approche de la connaissance du corps par l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé, notation du mouvement…

Activités complémentaires :

- Travail individuel de recherche en culture chorégraphique
- Pratique du spectateur (spectacles, expositions, concerts…)

Durée hebdomadaire : 1h00

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 047-214701575-20240129-DELIB_2024_A_11-DE

MUSIQUE

FORMATION MUSICALE

La formation musicale apporte les notions indispensables à la maitrise du langage musical et de sa compréhension. Au-delà de la simple étude de la notation musicale, elle offre aussi aux élèves un enrichissement culturel et vise à rendre autonome l'apprenti musicien à chaque degré de son parcours.

Des bulletins semestriels sont transmis aux familles afin d'évaluer les progrès.

Pour l'éveil, les élèves sont accueillis à partir de la moyenne section de maternelle (jardin des artistes 1ère année). Le cours de JDA2 accueille les élèves de grande section. Ces cours permettent une approche commune de la musique et de la danse.

La classe d'écriture permet aux élèves d'aborder la composition.

NIVEAU	***AGE***	***DUREE***	***EVALUATION***
JARDIN DES ARTISTES 1 (Musique et Danse)	4 ANS	1 AN	PAR L'ENSEIGNANT
JARDIN DES ARTISTES 2 (Musique et Danse)	5 ANS	1 AN	PAR L'ENSEIGNANT
PP1 (Mise en place d'un travail régulier à la maison)	6 ANS	1 AN	PAR L'ENSEIGNANT
PP2 (Mise en place d'un travail régulier à la maison)	7 ANS	1 AN	PAR L'ENSEIGNANT
CYCLE1 (Maitrise des bases de la pratique musicale)	8 ANS	3 A 5 ANS	EXAMEN DE FIN DE CYCLE
CYCLE 2 (Développement de l'interprétation et de la sensibilité musicale)	----------	3 A 5 ANS	EXAMEN DE FIN DE CYCLE
CYCLE3 (Autonomie)	----------	1 A 2 ANS	EXAMEN DE FIN DE CYCLE

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 047-214701575-20240129-DELIB_2024_A_11-DE

EVALUATIONS DE FIN DE CYCLE :

Le total des épreuves est sur 100 points : 60 pour l'oral et 40 pour l'écrit. La moyenne est ramenée sur 20

Des mentions sont attribuées. Le passage au cycle supérieur est validé à partir de la mention « Assez bien ». Le jury des épreuves orales est composé d'un enseignant et du directeur du conservatoire et dans la mesure du possible, d'un enseignant extérieur au conservatoire.

- ≥ à 18 très bien avec félicitations
- 16 à 17,99 très bien
- 14 à 15,99 Bien
- 12 à 13,99 Assez bien
- < à 12 Non validé

INSTRUMENTS

Les élèves peuvent débuter un instrument dès l'âge de 7 ans (CE1)

Les cours de formation musicale sont obligatoires.

La pratique collective (orchestre, ensembles divers..) est obligatoire dès la 2ème année de premier cycle.

Des bulletins semestriels sont transmis aux familles afin d'évaluer les progrès.

NIVEAU	***AGE***	***DUREE***	***EVALUATION***
PP2	7 ANS	1 AN	PAR L'ENSEIGNANT
CYCLE1	8 ANS	3 A 5 ANS	EXAMEN DE FIN DE CYCLE
CYCLE 2	----------	3 A 5 ANS	EXAMEN DE FIN DE CYCLE
CYCLE3	----------	1 A 2 ANS	EXAMEN DE FIN DE CYCLE

TEMPS DE COURS INDIVIDUEL :

Des Premiers Pas 2ème année au 1er cycle 3ème année : 30 minutes

Du 1er cycle 4ème année au cycle 2 2ème année : 45 minutes

A partir du cycle 2 3ème année : 1 heure

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 047-214701575-20240129-DELIB_2024_A_11-DE

EVALUATIONS DE FIN DE CYCLE :

En fin de cycle sur avis de l'enseignant et en accord avec le directeur, l'élève présente un programme validé par le directeur. Ce programme sera joué devant un jury composé d'au moins un spécialiste de la discipline et du directeur.

Fin de cycle 1 : un programme d'environ 5 minutes

- 1 pièce imposée (sauf claviers et guitares : 2 pièces imposées)

La mention « validé » permet l'obtention de l'Unité de Valeur instrumentale de cycle 1 et l'accès au cycle 2.

L'attestation de fin de cycle est obtenue après validation des UV de cycle 1 en instrument et formation musicale ainsi que la participation à une pratique collective (hors claviers).

Fin de cycle 2 : un programme d'environ 10 minutes

- 1 pièce imposée
- 1 pièce au choix de style différent de la pièce imposée n'excluant pas la pratique d'ensemble.
- Pour les claviers et guitares, les 2 pièces seront imposées

La mention « validé » permet l'obtention de l'Unité de Valeur de cycle 2 et l'accès au cycle 3

Le Brevet d'Etudes Musicales est obtenu après validation des UV cycle 2 en instrument et formation musicale ainsi que la participation à une pratique collective.

Fin de cycle 3 : un programme d'environ 20 minutes

- 1 pièce imposée
- Deux pièces au choix de styles différents dont une d'écriture contemporaine

La mention « validé » permet l'obtention de l'Unité de Valeur de cycle 2 et l'accès au cycle 3.

Le Certificat d'Etudes Musicales est obtenu après validation des UV cycle 3 en instrument et formation musicale ainsi que l'UV de musique de chambre.

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 047-214701575-20240129-DELIB_2024_A_11-DE

CHANT

Les cours de chant en cursus (hors CHAM) sont accessibles à partir de 17 ans.

Avant il est possible de pratiquer le chant de manière plus collective grâce aux classes à horaires aménagées et aux différents chœurs et ateliers.

CYCLE 1 :

Durée : de 3 à 5 ans

Le programme de l'évaluation de fin de cycle d'une durée de 5 minutes environ doit comporter au moins deux pièces de styles différents.

Les mentions « validé » et « validé avec félicitations » permettent l'obtention de l'Unité de Valeur de cycle 1 et l'accès au cycle 2.

CYCLE 2 :

Durée : de 3 à 5 ans

Le programme de l'évaluation de fin de cycle d'une durée de 10 minutes environ doit comporter au moins trois pièces de styles différents.

Les mentions « validé » et « validé avec félicitations » permettent l'obtention de l'Unité de Valeur de cycle 2 et l'accès au cycle 3.

CYCLE 3 :

Durée : de 1 à 2 ans

Le programme de l'évaluation de fin de cycle d'une durée de 20 minutes environ doit comporter au moins trois pièces de styles différents.

Les mentions « validé » et « validé avec félicitations » permettent l'obtention de l'Unité de Valeur de cycle 3

LES PRATIQUES COLLECTIVES

Les pratiques collectives sont sources de motivation et d'épanouissement.

Elles sont nombreuses, variées et ouvertes à tous, sur avis des enseignants.

En voici la liste : Chœur de jeunes, Vibra'son (chœur « adultes »), atelier « Chan(t)son(g) », ateliers de musiques actuelles, atelier de musiques orientales, orchestres à cordes, orchestres à vent, Big band, ensembles par classe.

Les élèves peuvent également intégrer les associations partenaires. (Scherzando, Union Musicale, Harpinbag…)

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 047-214701575-20240129-DELIB_2024_A_11-DE

PARCOURS PERSONNALISE

Un parcours personnalisé peut être accordé par le directeur après avis des enseignants pour les élèves ne souhaitant plus poursuivre un cursus complet.

Ce parcours n'est accessible que lorsque l'élève a suivi de manière assidue l'année de 2C2 en instrument **ET** formation musicale.

Le cours individuel sera de 30 minutes quel que soit le niveau de l'élève.

Un contrat est alors signé par l'élève et le directeur, indiquant la discipline souhaitée et la pratique collective obligatoire.

Un bilan est réalisé en fin d'année, permettant ou non la poursuite de ce parcours.

Adultes

Un parcours « adulte » est proposé aux plus de 18 ans ayant ou non des notions de musique.

L'élève peut intégrer la classe de son choix, sous réserve de places disponibles après période d'inscription officielle.

Des cours de formation musicale réservés aux adultes sont dispensés avec trois niveaux différents.

Un adulte peut être dispensé des cours de formation musicale s'il a déjà un niveau suffisant pour lui permettre d'évoluer correctement dans l'étude d'un instrument.

L'ACCUEIL DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP

Le conservatoire accueille depuis plusieurs années, sous forme d'ateliers, des élèves de L'IME Solincité et de l'hôpital de jour de la Candélie.

La Présence d'un référent handicap au sein du conservatoire permet maintenant d'envisager l'accueil des enfants porteurs de handicap de façon plus individuelle et adaptée.

L'inscription est précédée d'un entretien regroupant l'élève, la famille, le référent handicap et le directeur.

Cet entretien a pour but de définir les souhaits, les perspectives envisageables et les objectifs dans le temps.

Un bilan sera réalisé chaque fin d'année scolaire.

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 047-214701575-20240129-DELIB_2024_A_11-DE

CHAM

Le conservatoire propose, en partenariat avec l'Education Nationale, des classes à horaires aménagés musique (CHAM) et danse (CHAD).

CHAM Voix à l'école Jean Jaurès :

Un cursus CHAM voix est proposé à l'école Jean Jaurès du CE1 au CM2.

Un test d'entrée, basé sur la motivation et afin de vérifier les capacités vocales de l'enfant, est réalisé fin juin.

Les élèves suivent des cours de formation musicale et chœur au conservatoire.

Un atelier « de l'unisson à la polyphonie » est également proposé à tous les élèves de l'école Jean Jaurès

CHAM instruments et voix au collège de la Cité Scolaire :

Le Collège de la Cité Scolaire et le conservatoire proposent une section CHAM de la 6ème à la 3ème.

L'élève débutant ou non a le choix d'étudier les instruments « classiques » enseignés au conservatoire ou la voix.

Un test d'entrée, basé principalement sur la motivation, est réalisé en avril ou mai. Les commissions de l'Education Nationale valident l'accès en CHAM.

Une Charte est signée chaque début d'années.

CHAM musiques actuelles et danse au collège Jean Moulin :

Le Collège Jean Moulin et le conservatoire proposent une section Classe à Horaires Aménagés Musique Actuelles Amplifiées (CHAMAA) ou Danse (CHAD) de la 6ème à la 3ème.

CHAMAA :

Les places en CHAMAA sont réparties de la manière suivante :

- Guitare électrique : 2 places
- Guitare basse : 1 place
- Batterie : 1 place
- Musiques électroniques : 4 places

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 047-214701575-20240129-DELIB_2024_A_11-DE

CHAD :

Sur le temps collège les élèves pratiquent la danse classique et la danse contemporaine. Hors temps scolaire, ils choisissent leur dominante.

Un test d'entrée, basé principalement sur la motivation, est réalisé en mars. Les commissions de l'Education Nationale valident l'accès en CHAMAA et CHAD

Une Charte est signée chaque début d'années.

LE REGLEMENT GENERAL DES ETUDES S'APPLIQUE EGALEMENT AUX ELEVES INSCRITS EN CLASSES A HORAIRES AMENAGES.

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 047-214701575-20240129-DELIB_2024_A_11-DE

MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIEES

Le cursus « Musiques Actuelles Amplifiées » est principalement accessible aux Classes à Horaires Aménagés (CHAMAA), ouvertes au Collège Jean Moulin.
Les élèves, débutants ou ayant déjà un bagage musical, passent un test avant l'entrée en 6ème.

Les ateliers de « Musiques électroniques » & « Pratiques collectives MAA » hors CHAM sont accessibles aux collégiens et Lycéens.

CURSUS

Un cursus en 7 ans :

- Cycle 1 : 3 ans *(6ème - 4ème)*
- Cycle 2 : 2 ans (3ème – *2de)*
- Cycle 3 : 2 ans *(*1ère - *terminale)*

EFFECTIFS

8 élèves musiciens par niveau :

- 4 instrumentistes (2 guitaristes, 1 bassiste, 1 batteur)
- 4 « électronistes » (producteurs/performers de musiques électroniques)

CONTENU DES COURS :

Du 1C1 à 2C1

Tous : Formation musicale / production (F.M.A.O.) 1h30

Instrumentistes : pratique collective 1h30 + cours individuel (30 min en C1 et 45 min en 2C1)

Electronistes : Musiques électroniques 1h30 + cours individuel 30 minutes toutes les deux semaines à partir du 2C1

2C2

Tous : Formation musicale / production (F.M.A.O.) 1h

Instrumentistes : Pratique collective 1h + cours individuel 45 min + atelier production musicale 1h30 (option)
Electronistes : Musiques électroniques 1h + cours individuel 45 minutes toutes les deux semaines + Pratique collective 1h *(option)*

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 047-214701575-20240129-DELIB_2024_A_11-DE

CYCLE 3

Tous : Formation musicale / production (F.M.A.O.) 1h

Instrumentistes : Pratiques collectives 1h + cours individuel 1h + production musicale 1h30 (option)

Electronistes : Musiques électroniques 1h + cours individuel 1h toutes les deux semaines + Pratique collective 1h *(option)*

EVALUATIONS DE FIN DE CYCLE

Le jury est composé d'un spécialiste des musiques actuelles et du directeur

CYCLE 1

Instrumentistes :
- 1 morceau en groupe issu du répertoire travaillé dans l'année
- Contrôle continu

Electronistes :
- 2 productions *(1 accompagnée - 1 en autonomie avec Contraintes)* sous forme de "single"
- Contrôle continu

L'attestation de fin de cycle 1 est obtenue avec la mention « validée » ou « validée avec félicitations » et permet l'accès au cycle 2

CYCLE 2

Instrumentistes :
- 1 morceau en groupe issu du répertoire travaillé dans l'année
- 1 morceau imposé

Electronistes :
- 2 productions sous forme de "single"
- 1 performance live (3 à 5 min)

Le Brevet d'Etudes Musicales est obtenu avec la mention « validé » ou « validé avec félicitations » et permet l'accès au cycle 3

CYCLE 3

Instrumentistes :
- 1 morceau en groupe issu du répertoire travaillé dans l'année
- 1 morceau libre (avec playback)
- 1 production personnelle

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 047-214701575-20240129-DELIB_2024_A_11-DE

Electronistes :

- 1 mini-album (4 titres) ou 1 performance live (env. 15 min) et/ou 1 [illegible] danse ou autre)

Le Certificat d'Etudes Musicales est obtenu avec la mention « validé » ou « validé avec félicitations ».

ATELIERS HORS-CURSUS

• Ateliers de production musicale :

- Collège « Débutants »
- Collège « Confirmés »
- Lycée « Débutants »
- Lycée « Confirmés »

• Cours individuels Adultes (sous réserve de places disponibles)

• Atelier de musiques Orientales

• Atelier(s) de pratiques collectives MAA